

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2023/02

Séance du 27/02/2023

BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 27/02/2023, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'adopter le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023, en sections de fonctionnement et d'investissement, en recettes et en dépenses, et d'inscrire les crédits correspondants tel qu'indiqué au rapport, soit 2 900 000 € de crédits de fonctionnement et 14 200 000 € de crédits d'investissement étant précisé que les deux sections sont respectivement et intégralement compensées par des recettes d'exploitation, amortissements et subventions d'investissement attendues,**
- **d'approuver la modification de l'échéancier de l'autorisation de programme dénommée FTTHRIP1 d'un montant de 45 M€ H.T. comme suit :**

	CREDITS DE PAIEMENT									TOTAL
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Avant décision	1 273 951,95 €	6 073 949,17 €	10 102 891,75 €	17 204 068,22 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €	45 138,91 €	45 000 000,00 €
Après décision	1 273 951,95 €	6 073 949,17 €	10 102 891,75 €	11 819 760,10 €	9 000 000,00 €	5 000 000,00 €	1 300 000,00 €	400 000,00 €	29 447,03 €	45 000 000,00 €

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé